Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 13 (1875)
Heft: 41

Artikel: Les Suisses décorés
Autor: L.C.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-183380

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Treizième année. N° 41. Samedi 9 Octobre 1875.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 9 Octobre 1875.

Des changements d'une certaine gravité s'accomplissent depuis quelque temps déjà dans le personnel enseignant des écoles primaires. Peu à peu des régentes sont placées au lieu de régents à la tête de ces écoles, même lorsque celles-ci réunissent tous les enfants d'une localité, y compris les jeunes garçons de 14, 15 ou 16 ans.

Cette substitution, il est vrai, ne se fait qu'à regret; les autorités communales en pressentent tous les inconvénients, elles ne s'y résignent qu'à la dernière extrémité. Mais elles doivent céder à la nécessité, et il est à craindre que, si la pénurie des instituteurs continue, le tiers des écoles du canton ne passent bientôt sous la direction d'un personnel féminin.

La pénurie a pour cause essentielle l'insuffisance des traitements alloués aux instituteurs. Bien des personnes soutiennent, il est vrai, que l'instituteur primaire a une position très enviable : vacances prolongées, traitement assuré, logement gratuit, avantages importants en nature, etc., etc. Malgré ces beaux discours, les mêmes personnes ne songent guère à la carrière de l'enseignement, lorsqu'elles ont un fils en âge de choisir une profession ; cette carrière est, au contraire, de plus en plus délaissée, et l'école normale ne reçoit qu'un nombre d'élèves insuffisant, quoique l'Etat alloue un subside très élevé (jusqu'à 1 fr. 40 par élève et par jour) pour y attirer des jeunes gens.

Le Conseil d'Etat, dans son exposé des motifs, a signalé avec franchise les dangers d'une telle situation, et, en fait de moyens pour y remédier, il a proposé le plus urgent, le plus efficace : une augmentation notable des traitements. On sait que le Grand Conseil est entré dans ses vues et qu'il a adopté en premier débat et à la presque unanimité, le projet d'augmentation. C'est dans la session de novembre que ce projet recevra une sanction définitive. On dit qu'il se prépare une vive opposition, fondée essentiellement sur notre situation financière actuelle. Nous savons que cette situation n'est pas brillante ; mais nous ne croyons pas qu'elle soit désespérée au point qu'il faille reculer devant des sacrifices reconnus urgents et qui ont pour objet l'instruction primaire, la seule qui soit accessible à tous, la seule que reçoivent la grande majorité des enfants du pays.

Les Suisses décorés.

On ne peut, dans l'armée fédérale, porter ni décoration, ni titres accordés par un gouvernement étranger.

Il est interdit à tout officier, sous-officier ou soldat d'accepter des distinctions de ce genre.

Constit. féd. Art. 42.

Depuis la guerre franco-allemande, nous voyons de temps en temps dans les journaux des articles comme celui-ci :

« Nous apprenons avec plaisir que M. X.... vient d'être décoré par le gouvernement français de l'ordre de la Légion d'honneur.

» Cette distinction lui a été accordée pour les services qu'il a rendus aux malades de l'armée française en 1870-71. »

Quant à nous, nous devons le dire, ces hochets, ces bouts de rubans qui vont, par-ci par-là agrémenter la boutonnière de nos compatriotes, nous paraissent peu en harmonie avec l'idée républicaine.

Aussi, loin de nous réjouir de ces témoignages de reconnaissance, ainsi que le font quelques journaux, nous en éprouvons plutôt un sentiment d'humiliation.

Nous nous étions habitués à croire que pendant la guerre de 1870-71, nous avions simplement fait honneur à la fraternité que les hommes se doivent mutuellement. Rien de plus, rien de moins.

Ce que nous avons fait pour d'autres, d'autres l'auraient fait pour nous.

Mais il parait qu'il s'est produit des dévouements spéciaux, auxquels la satisfaction du devoir accompli ne saurait suffire. A ceux-là, il faut quelque chose de plus brillant qu'un sentiment intime. La nature humaine a de ces faiblesses là.

Malheureusement, l'auréole de la philanthropie pâlit de tout l'éclat de la croix d'honneur.

Loin de nous la pensée de mettre en doute les mérites des nouveaux chevaliers, pas plus que les services rendus par eux et les actes qui les ont mis en lumière. La seule chose qui nous frappe, c'est le temps qu'il a fallu aux obligés pour les amener à payer leur dette. Quatre ans, c'est trop long et il

vient involontairement à l'idée qu'on a dû faire agir bien des influences pour rafraîchir la mémoire des débiteurs.

Un vieil adage dit :

« Le dévouement ressemble à certains mets qui perdent leur saveur à être réchauffés. »

Thermes-de-Lessus, 6 octobre 1875. L. C.

Les regards des Lausannois sont particulièrement attirés depuis quelques jours par les travaux de reconstruction de la flèche de la Cathédrale, où de courageux ouvriers travaillent à une hauteur vraiment effrayante. La pièce de bois qui termine l'axe a été posée mardi dernier. Lorsque la tige de fer qui doit la surmonter sera fixée, la hauteur de la nouvelle flèche surpassera de 20 pieds celle de l'ancienne.

On nous fait espérer que la charpente sera complètement achevée pour le 19 courant, 600e anniversaire de la consécration de l'édifice, le samedi 19 octobre 1275.

Gravement endommagée par trois incendies qui se succédèrent en moins de 20 ans, cette basilique avait inspiré le plus grand intérêt à toute la catholicité et des dons arrivèrent de toutes parts pour subvenir aux frais de réparation. On comprend, dès lors, que sa dédicace fut un véritable événement, qui attira à Lausanne un immense concours de peuple et une réunion imposante de hauts personnages. Le pape lui-même, Grégoire X, fit la cérémonie et changea le titre de l'église, qui n'était que collégiale, en celui de cathédrale, devant l'empereur d'Allemagne, Rodolphe de Habsbourg, à l'élection duquel il avait contribué.

Cette date est remarquable. Le souverain pontife revenait de Lyon où il avait présidé un concile, dont il attendait de grands résultats pour la domination spirituelle de l'Eglise, et le lendemain de la consécration de Notre-Dame, l'empereur prêta serment de fidélité à l'Eglise et promit à Grégoire de lui restituer les provinces enlevées au Saint-Siége, en Italie, ce qui devait mettre fin aux vieilles querelles des papes et des empereurs.

Avec le pape se trouvaient cinq cardinaux, cinq archevêques, dix-sept évêques, une foule d'abbés et de religieux de divers ordres, au milieu de tout le clergé du diocèse de Lausanne et des évêchés voisins.

L'empereur assistait à la cérémonie entouré de sa femme, de ses huit enfants, de sept ducs ou princes régnants, de quinze comtes, grands vassaux de l'empire, et d'une foule de barons, tous ayant une nombreuse suite.

Les fêtes durèrent vingt jours et l'on y déploya une magnificence extraordinaire. Les historiens du temps rapportent que Rodolphe, bien qu'avare, dépensa une somme énorme pour son costume, et que l'abbé de Saint-Gall fut obligé de vendre à la maison de Habsbourg les fiefs d'une riche seigneurie pour payer ses dépenses.

Le pape fit du maître-autel de Notre-Dame un monument religieux des plus vénérés, en y déposant des morceaux de la croix, du Saint-Suaire, du Saint-Sépulcre et du tombeau de Marie, une côte de saint Laurent, etc., etc.

Les circonstances de cette solennité frappèrent vivement les imaginations et retentirent au loin. L'évêque de Lausanne, suffragant de l'archevêque de Besançon, gouvernait un diocèse comprenant 301 églises. Les revenus s'élevaient à 3 millions. A tant de puissance s'ajoutait le renom fait à sa cathédrale, qui devint une des plus somptueuses et des plus fréquentées de la catholicité. Joignons à cela la faveur que les empereurs d'Allemagne accordaient aux évêques de Lausanne, en retour de la sympathie et de l'aide que de tout temps leur avaient données ces derniers, plus amis de César que du pape, et tout fiers de leur titre de princes du Saint-Empire

La chasse aux canards sur le lac de Neuchâtel.

Les chasseurs profitent volontiers de l'heure matinale pour leurs expéditions ; une « loquette, » petit bateau plat, formé de trois planches ajustées, les portera vers le but qu'ils ont reconnu de loin à l'aide d'une lunette d'approche, instrument inséparable de cette chasse. Ils chemineront d'abord avec une rame taillée d'un seul morceau et qu'on manie debout, puis quand ils seront à peu près à 500 mètres de la troupe des canards, ils prendront les « palettes » ou pattes d'oie, rames écourtées, dont on se sert lentement et sans bruit, couché sur le ventre ; il ne faut point donner l'éveil à la troupe et là est le côté palpitant de cette dernière partie du voyage.

La petite embarcation porte, braquée sur une fourchette de la proue, une arme connue sous le nom de « canardière, » énorme fusil de 9 à 12 pieds de long, 3 pouces de large, pesant près de 40 livres et émergeant de huit pouces au-dessus de l'eau ; un fusil de chasse ordinaire placé à côté de celui-ci est destiné à achever le gibier qui ne sera que blessé. Le chasseur, l'œil sur le but, les mains dans l'eau, fait avancer la petite batterie flottante avec une circonspection que l'on comprendra facilement lorsqu'on saura que le moindre bruit, un craquement, un roseau qui frôle la loquette peut réveiller les canards et les disperser avant que les chasseurs soient à leur portée ; puis la canardière est une arme si lourde qu'on ne peut l'épauler debout.

Arrivé à 50 pas du groupe, le chasseur qui a navigué de façon à avoir l'extrémité de son arme bien dirigée vers le but, abandonne les palettes, vise un instant et fait feu. A travers la fumée, il aperçoit des victimes, d'autres qui ne sont que blessées s'en vont battant l'eau de leurs ailes, pour retomber plus loin et se relever encore, jusqu'à ce que le fusil de chasse ordinaire les ait achevées.

On abat cinq ou six canards d'un seul coup.